



## Demande de contrôle d'un dispositif d'assainissement individuel

Numéro de dossier : ..... Date de réception : .....

Cadre rempli par le service

Formulaire à retourner : lors d'une visite ou par courrier (adresse ci-dessus) ou par mail à [spanc@cc-sevreloire.fr](mailto:spanc@cc-sevreloire.fr)

Votre demande sera prise en compte dans un délai de 5 jours après la réception de ce formulaire rempli entièrement.  
Le rendez vous sera pris ensuite dans un délai de **1 mois maximum**. Le rapport de contrôle vous sera ensuite adressé dans un délai de **15 jours maximum après la visite de terrain**.

### Demandeur :

Nom et prénom ou raison sociale : .....  
Adresse actuelle : .....  
Commune : ..... Code Postal : .....  
Téléphone\* : ...../...../..... Portable\* : ...../...../.....  
Courriel : .....  
\* n° utilisé pour contact pour la prise de rendez vous  
Qualité :  propriétaire  
 mandataire : nom et adresse du propriétaire : .....

### Adresse de l'installation :

Rue - lieu dit.....  
Commune : ..... Code Postal : .....  
Parcelles cadastrales, sections et n°: .....

### Payeur du contrôle :

Nom et prénom (obligatoire) ou raison sociale (SIRET obligatoire pour une société).....  
Adresse : .....  
Commune : ..... Code Postal : .....  
Courriel : .....

### Destinataire du rapport :

Propriétaire  payeur  demandeur  Autres.....

### Condition de réalisation du contrôle :

Lors de la vérification, le technicien du SPANC aura-t-il un accès à un point d'eau pour pouvoir faire des tests d'écoulement sur les eaux usées de la maison ?  oui  non  
NB : si toutes les sorties eaux usées du logement ne sont pas vérifiables, elles ne seront pas testées et donc la responsabilité du SPANC ne pourra être engagée en cas de mauvais raccordement.

Lors de la vérification, tous les ouvrages devront être accessibles et facilement ouvrables.

### Engagements

Le payeur s'engage à payer les frais d'intervention du SPANC pour ce contrôle de vente : **250 € (tarif applicable pour les demandes faites après le 01/07/2021)**

Le propriétaire s'engage à prévenir le SPANC de la date de la vente du bien et du nom et prénom du nouvel acquéreur.

En cas de non-conformité, l'acheteur du bien devra réaliser les travaux demandés dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

A : ..... Le : ..... Nom et **Signature** :

Date du contrôle : .....

Cadre rempli par le service